



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 9 | 2007

Inégalités écologiques, inégalités sociales

Regards croisés du MEDD et du PUCA sur l'état des recherches françaises en matière d'inégalités écologiques

Edwin Zaccai



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3572>

DOI : 10.4000/developpementdurable.3572

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Edwin Zaccai, « Regards croisés du MEDD et du PUCA sur l'état des recherches françaises en matière d'inégalités écologiques », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 | 2007, mis en ligne le 11 juin 2007, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3572> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.3572

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Regards croisés du MEDD et du PUCA sur l'état des recherches françaises en matière d'inégalités écologiques

Edwin Zaccaï

- 1 Evelyne Lemerrier, du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) et Gérard Guillaumin Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) ont bien voulu répondre aux questions des responsables de ce dossier, afin d'illustrer leurs points de vue en tant que commanditaires et utilisateurs de recherches¹.
- 2 **E. Zaccaï : Pourquoi les institutions auxquelles vous appartenez ont-elles lancé des programmes de recherches relatives aux inégalités écologiques ?**
- 3 **E. Lemerrier & G. Guillaumin :** Quand le premier Appel à Proposition de Recherche (APR) a été lancé, en 2003, sur les « *inégalités écologiques* » nos prédécesseurs constataient une certaine rareté des recherches mettant en évidence les interfaces entre les enjeux sociaux et environnementaux. Cet APR proposait alors 2 entrées pour traiter des « inégalités écologiques » : l'une par les territoires pour mieux analyser le cumul des handicaps (sociaux, économiques, environnementaux ...), l'autre par les politiques en recherchant les effets croisés des politiques sociales sur la qualité de l'environnement et des politiques environnementales sur les coûts et les bénéfices sociaux. La question était de savoir en quoi les politiques publiques peuvent, sur un territoire, accentuer ou corriger ces inégalités.
- 4 Cette question des inégalités écologiques n'est pas intégrée en tant que telle dans les politiques publiques du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) ou du Ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer (MTETM). Elle apparaît plutôt comme une préoccupation récente de ces institutions si on en juge par les travaux réalisés sur ce thème : le programme de recherche « politiques territoriales et développement durable », commun au MEDD et au Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) - APR en 2003 et 2005 - , le rapport de l'inspection générale de

l'environnement et du conseil général des ponts et chaussées sur « les inégalités écologiques en milieu urbain » (avril 2005).

- 5 D'un point de vue opérationnel la question des inégalités écologiques apparaît en filigrane dans le « cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », à travers une des finalités du développement durable: « cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ». De même l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) intègre, depuis 2004, des données environnementales, en plus des données sociales et économiques.
- 6 En fait, dès qu'on se situe dans des approches globales de territoires, à quelque échelle que ce soit (quartiers, régions, voire pays), et qu'on privilégie l'entrée par le développement durable, les interactions liant les inégalités écologiques, sociales et économiques deviennent une exigence d'analyse.
- 7 **E. Z. : Quelles ont été les priorités mises en avant dans les appels à recherches ?**
- 8 **E. L & G. G. :** Entre l'APR de 2003 et celui de 2005, il y a eu un certain glissement du concept des « inégalités écologiques » vers celui de la « vulnérabilité des espaces ». Alors que les réponses de 2003 portaient surtout sur les territoires urbains, cette variante conceptuelle devait permettre d'élargir les terrains étudiés vers les espaces naturels, agricoles, ruraux et d'autres plus spécifiques comme les espaces littoraux. Cependant, cette notion de vulnérabilité n'a pas, de notre point de vue, clarifié le sens des « inégalités écologiques » qui oscille entre « injustices environnementales » et « inégalités territoriales de développement durable » avec parfois, dans cette acception, l'oubli de la composante écologique ...
- 9 En effet, pour nos institutions, il y a un besoin de clarification de ces notions, notamment pour envisager de les rendre un jour opératoires auprès des acteurs de terrain.
- 10 En revanche, la recherche a, quant à elle, besoin de contours impressionnistes pour travailler et progresser. Ainsi ce foisonnement de définitions a permis aux différents laboratoires de proposer une variété de projets allant des franges urbaines au niveau régional, en passant par les espaces naturels ou urbains des territoires littoraux et de répondre ainsi à nos attentes de l'APR. Les territoires d'investigation de ces recherches nous interrogent aussi sur l'existence de terrains plus propices à développer des « inégalités écologiques » : en effet, les interfaces, les marges ou les franges entre territoires, qui sont des espaces d'échanges et de conflits, sont-ils plus fragiles que les autres ? On pourrait prendre pour exemple la banlieue (limite entre la ville et la campagne) ou le littoral (interface entre la mer et la terre) : peut-être une nouvelle question pour un prochain APR ?
- 11 **E. Z. : Comment voyez-vous aujourd'hui les variations autour des définitions des "inégalités écologiques" ?**
- 12 **E. L & G. G. :** 14 projets de recherche illustrent cet axe des « inégalités écologiques » et deux séminaires ont permis de présenter l'avancée des travaux. Il est difficile de dire aujourd'hui si ces recherches, encore en chantier, vont permettre de dégager des avancées significatives sur cette question. En revanche, elles font débat dans les séminaires.
- 13 Les tentatives de définition de cette question sont très discutées et critiquées suivant qu'on est dans des démarches de recherche-action avec des acteurs de terrain ou dans des approches plus universitaires de laboratoires. La difficulté de l'interdisciplinarité trouve

là aussi une occasion de se manifester : en effet, les écologues, les juristes, les économistes, les sociologues, les urbanistes, les politologues etc... ne donneront pas le même sens aux termes « inégalités » et « écologiques ». Sur le contenu pourtant plusieurs travaux semblent déjà vérifier des possibilités de corrélation entre les handicaps sociaux économiques et les nuisances environnementales dans des quartiers urbains en difficulté et interrogent par là les effets de certaines politiques de planification urbaine.

- 14 La prise en considération que les inégalités écologiques ne concernent pas uniquement les hommes mais aussi des systèmes naturels est un éclairage intéressant apporté par ces travaux. Le littoral fournit un très bon exemple de territoires menacés par des risques environnementaux considérables (érosion, submersion, conséquences du changement climatique).
- 15 La question est complexe car globale et vivante ; or ces travaux, par la variété de leurs approches, par les différences d'échelles des territoires étudiés, par les désaccords et discussions qu'ils suscitent, démontrent que la recherche est active. Il semble toutefois encore difficile de rendre ce concept rapidement opératoire.

NOTES

1. <http://www.ecologie.gouv.fr/-D2RT-.html> et <http://www.territoires.rdd.net>